

Surveillance de l'émission de micropolluants par les stations de traitement des eaux usées

Circulaire du 29 septembre 2010

Vincent FERSTLER – MEDDTL – Direction de l'Eau et de la Biodiversité

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Contexte communautaire

2 directives encadrant les rejets de substances dangereuses :

- **Directive 76/464/CEE «Substances Dangereuses» : 157 substances ou familles de substances**
 - Liste I (18 substances) : élimination de la pollution dans le milieu naturel, normes d'émission
 - Liste II : réduction de la pollution dans le milieu naturel, normes d'émission
- **Directive 2000/60/CE dite «Directive Cadre Eau»(DCE) : 33 substances ou familles de substances**
 - Substances dangereuses prioritaires : suppression des rejets dans le milieu naturel
 - Substances prioritaires : réduction des rejets dans le milieu naturel

1 règlement encadrant le suivi des rejets de substances dangereuses :

- **Règlement 2006/166/CE – registre européen des rejets et transferts de polluants – 91 substances ou familles de substances**

Contexte national

Programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses (PNAR) :

- **Décret 2005-378 et arrêté du 20 avril 2005 – arrêté du 30 juin 2005**
 - Cadre d'action du PNAR
 - Détermination de substances pertinentes en France, de normes de qualité pour le milieu aquatique associées et d'objectifs de réduction des émissions

Objectifs nationaux de réduction de l'ensemble des émissions, diffuses comme ponctuelles, d'ici 2015:

- Substances dangereuses prioritaires de la DCE et substances Liste I de la directive 76/464/CEE: objectif de réduction de 50%
- Substances prioritaires de la DCE: objectif de réduction de 30%
- Substances pertinentes en France issues de la liste II de la directive 76/464/CEE: objectif de réduction de 10%

Renforcer la surveillance des rejets ponctuels : Circulaire surveillance des émissions de micropolluants par les STEU

Objectifs : Dans le cadre du plan national d'action micropolluants 2010-2013

- 1°) Constituer l'une des actions permettant d'atteindre le bon état pour les masses d'eau dégradées au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).
- 2°) Quantification de l'évolution des pressions sur les milieux aquatiques
- 3°) Participer à une meilleure maîtrise et réduction de l'émission d'un certain nombre de polluants

Renforcer la surveillance des rejets ponctuels : Circulaire surveillance des émissions de micropolluants par les STEU

Campagne initiale

Campagne initiale de suivi : 4 mesures

- capacité nominale de traitement supérieure ou égale à 6000 kg de DBO5/j (100.000 Eqhab) : 2011 - liste GEREP adaptée
- capacité nominale de traitement supérieure ou égale à 600 kg de DBO5/j (10.000 Eqhab) : 2012 - liste DCE adaptée

Critères de suppression :

- Jamais quantifiée
- $[c] < 10 * NQE$ **et** $Flux_j < 0,1 * Flux_{jadm}$ (débit d'étiage de référence)
- Flux annuel estimé < seuils GEREP

Renforcer la surveillance des rejets ponctuels : Circulaire surveillance des émissions de micropolluants par les STEU

Suivi de routine

Suivi de routine :

- capacité nominale de traitement supérieure ou égale à 6000 kg de DBO5/j (100.000 Eqhab) : 2012
- capacité nominale de traitement supérieure ou égale à 600 kg de DBO5/j (10.000 Eqhab) : 2013
- **Nouvelle mesure liste complète : Tous les 3 ans en suivi de routine (2014 – 2015)**

Capacité nominale de traitement kg DBO5/j	>=600 et	>= 1800 et	>= 3000 et	>= 12000 et	>= 18000
	<1800	<3000	<12000	<18000	
Nombre de mesures par année	3	4	6	8	10

Renforcer la surveillance des rejets ponctuels : Circulaire surveillance des émissions de micropolluants par les STEU

Questions administratives :

- Intégration de ces obligations dans l'autosurveillance réglementaire des STEU
- Modification des arrêtés préfectoraux d'autorisation : débit d'étiage de référence

Questions techniques :

- Matériel de prélèvement spécifique
- Exigence de performances analytiques fortes
- Transmission des données : scénario SANDRE
- Actualisation du manuel d'autosurveillance